



PREAVIS N° 12 / 2017

de la Municipalité au Conseil communal

relatif à une demande de crédit pour l'achat et la mise en place d'une construction modulaire sur le site des Prés-Clos pour une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les locaux utilisés actuellement par la Cédille, Unité d'accueil pour écoliers de Roche, ne seront plus à la disposition de celle-ci dès le 20 août 2017. La salle de classe sera reprise par les écoles et la buvette de la Rotzérane n'est pas, selon le courrier de la FAJE, adaptée pour une prise en charge pédagogique de qualité.

L'avis de la Municipalité est de maintenir une unité d'accueil sur le territoire communal. Pour ce faire, elle vous propose ce projet.

2. PRESENTATION

La Municipalité a étudié diverses possibilités en tenant compte des exigences probables des autorités cantonales, ainsi que des éléments suivants :

- a. L'incertitude liée au nombre d'enfants qui seront scolarisés à Roche dans les deux sites après la construction du collège intercommunal.
- b. Le flou sur le nombre d'inscriptions futures et de la fréquentation en hausse ou pas de l'UAPE de Roche.
- c. Les normes liées aux locaux pour la journée continues à l'école (m² par enfants / tranche de 12, etc...) font encore débat auprès du Grand-Conseil.

Ces divers facteurs ont incité la Municipalité à faire le choix d'une structure provisoire. Deux projets ont été envisagés :

- a. Une transformation du local de dépôt de l'USL.
- b. La pose de pavillons modulaires neufs ou d'occasion.

La Municipalité a dû renoncer à la première possibilité, les dimensions du local USL ne permettant pas d'accueillir plus de 20 enfants ; l'obligation d'agrandir le bâtiment aurait engendré des frais disproportionnés pour ce projet.

L'option pavillons modulaires devenue le choix de l'exécutif, les deux municipaux concernés, tout en étudiant les propositions des fabricants, ont visité plusieurs structures dans différentes régions du canton. Lors de ces déplacements, l'UAPE provisoire de Puidoux a retenu toute notre attention, celle-ci correspondant à nos besoins actuels et futurs.

Nous avons tout d'abord été reçus par nos confrères municipaux ainsi que par la responsable utilisatrice des locaux, puis nous avons contacté l'entreprise qui a fourni le site de Puidoux et lui avons demandé une offre détaillée pour pavillon modulaire neuf, identique à celui installé à Puidoux.

Au moment de recevoir l'offre pour un pavillon neuf à 12 modules, nos homologues de Puidoux nous ont avisés que les travaux de leur nouveau collège arrivant à terme, leur nouvelle UAPE serait mise en service au mois d'août 2017, et la structure provisoire disponible à partir de juillet 2017.

La Municipalité a alors demandé au fabricant d'établir une offre de reprise de l'UAPE de Puidoux, sous forme l'un leasing pour une structure âgée de 2 ans. Ce choix présente l'avantage d'avoir des locaux homologués par les services de l'Etat de Vaud.

Finalement, nous avons renoncé au leasing, celui-ci n'étant intéressant financièrement que si la durée ne dépasse pas les 3 ans. Or, la plupart des incertitudes citées plus haut ne seront pas encore levées au cours des 3 prochaines années. Nous avons dès lors opté pour une solution d'achat.

Après le choix du bâtiment, le choix de l'emplacement.

Le plus judicieux se situe à proximité du cheminement des enfants entre la salle de gym et le collège des Prés-Clos. L'orientation du bâtiment a été définie de telle sorte que la principale façade vitrée se trouve face aux Dents-du-Midi.

Les travaux d'aménagement pour l'accès des camions nécessitent la pose d'un tapis de tout-venant provisoire afin qu'ils ne s'enfoncent pas dans le terrain. La Municipalité propose de conserver ce cheminement à la fin des travaux, comme place d'entraînement en dur pour le FC ou pour la pratique de la pétanque.

3. BUDGET

Gros œuvre :

Achat de 12 conteneurs d'occasion (commune de Puidoux / Condecta)

dont 1 avec équipements sanitaires,

Fondation longitudinale en béton,

Installation de conditionnement d'air (chaud / froid),

Transport et montage :

CHF 105'000.-

Fouilles et remblayage pour pavillon, cheminement, terrasses et canalisations :

CHF 15'000.-

Introduction électrique avec compteur séparé :

CHF 8'000.-

Introduction eau potable y compris nourrice et vanne d'entrée,

Evacuation eaux usées :

CHF 6'000.-

Paysagisme, engazonnement

CHF 5'000.-

Ameublement, agencement de cuisine :

Frigo congélateur,

Plaques chauffantes,

Machine à laver la vaisselle « rapide » :

CHF 10'000.-

Frais secondaires

Assurances,

Honoraires étude architecte / géomètre :

CHF 5'000.-

Récapitulation :

Gros œuvre	CHF	139'000.-
Ameublement	CHF	10'000.-
Frais secondaires	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-
Total	CHF	164'000.-

4. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 12/2017 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'achat et la mise en place d'une construction modulaire sur le site des Prés-Clos pour une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à acquérir une structure modulaire de 12 conteneurs d'occasion pour la mise en place d'une UAPE sur le site des Prés-Clos
 2. D'accorder pour ce faire à la Municipalité un crédit de CHF 164'000.-
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante
 4. D'amortir ce montant sur une durée de 5 ans, la première fois en 2018

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 28 février 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire

Chr. Lanz

C. Pilloud



Délégué(s) de la Municipalité : Rémy Roulet, Jean-Marc Chavannes